



~ FICHE ETUDIANT / BOURSIER / EXONERE ~

A retourner à :

Université de Toulouse II-Le Mirail
(*Tampon du service*)

Gestionnaire à contacter :
(Réservé à l'université) :

N° de poste :

Merci de remplir le formulaire en majuscule dans son intégralité

❶ Identification :

- Nom d'usage : _____
- Nom de naissance : _____
- Prénom : _____
- N° étudiant : _____

❷ Adresse personnelle :

N° : _____ Nom de la voie : _____
Complément d'adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
Courriel : _____@_____
Portable : _____

❸ Domiciliation bancaire :

**COLLER OU AGRAFER VOS DEUX RIB OU RIP DANS CE CADRE
A vos NOM et PRENOM**

NB : Si vous souhaitez que les versements soient effectués sur un compte dont vous n'êtes pas le titulaire, veuillez joindre, en plus du RIB concerné, une lettre manuscrite le précisant.

Fait à _____ , le _____
Signature



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

SECURITE SOCIALE

ETUDIANTE



Après visa de l'université, veuillez adresser l'ensemble des documents à :
**URSSAF – Rue Pierre et Marie Curie – Labège – 31061
 Toulouse cedex 9.**

Nom et Prénom :

Etablissement d'inscription :

Diplôme préparé :

N° d'étudiant :

N° de sécurité sociale :

Centre Payeur : L.M.D.E. VITTAVI-Réseau Emévia

MOTIF DE LA DEMANDE :

- Boursier** (pour l'année...../.....)
- Ayant Droit** (des parents, du conjoint ou autre)
- Transfert** (cotisation payée dans un autre établissement)
- Salarié(e)**
- Annulation d'inscription** (si cet arrêt intervient avant votre 20^{ème} anniversaire)

PIECES JUSTIFICATIVES :

Joindre obligatoirement à votre demande :

- ① une copie de votre carte d'étudiant, et de la quittance d'inscription acquittée, de l'année concernée par la demande
- ② un RIB à vos nom et prénom
- ③ le justificatif correspondant à votre situation :
 - Boursier ⇨ copie de votre avis définitif de bourse pour l'année concernée
 - Ayant-droit ⇨ copie de l'attestation d'assuré social où vous apparaissez + formulaire CPAM
 - Transfert ⇨ Copie de vos deux cartes d'étudiants et de vos deux quittances d'inscription acquittées
 - Salarié(e) ⇨ copie de votre contrat de travail ou de vos 12 bulletins de salaire précisant la période et le nombre d'heures travaillées + formulaire CPAM
 - Annulation ⇨ copie de l'attestation d'assuré social où vous apparaissez

**Visa du bureau des affaires sociales de
 votre composante d'inscription administrative,
 Cachet de l'établissement,**

Date et signature de l'étudiant,

RESERVE A L'URSSAF

Dossier suivi par : Le.....

REMBOURSEMENT : OUI NON

MOTIF :

Les ressources de la Sécurité Sociale

Article L 243-6, alinéa 1, du Code de la Sécurité Sociale : « La demande de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales indûment versées se prescrit par trois ans, à compter de la date à laquelle lesdites cotisations ont été acquittées. »



Notice d'information

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- ✓ La fiche Etudiant (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e)
- ✓ Une enveloppe timbrée à votre adresse
- ✓ Notification définitive de bourses relative à la demande
- ✓ Quittance de paiement des droits d'inscription (facture) pour l'année en cours ou concernée par la demande
- ✓ Deux RIB à votre NOM et PRENOM (joindre un courrier si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire)

Informations complémentaires :

- Le remboursement du montant de la cotisation de Sécurité Sociale Etudiante est à demander à l'URSSAF –rue Pierre et Marie CURIE – Labège – 31061 Toulouse cedex 9 au moyen du formulaire **visé** par le correspondant des affaires sociales de votre composante (**fournir la copie de la carte d'étudiant et de la quittance**).
- Dans tous les cas, les frais de médecine préventive restent acquis à l'UT2J.

Liste des correspondants affaires sociales :



Sous réserve de modifications

COMPOSANTES ET ANTENNES	SITES	NOM DU CORRESPONDANT AFFAIRES SOCIALES	TELEPHONE	TELECOPIE	E-MAIL
UFR Histoire, Arts et Archéologie	Toulouse	Madame Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	christen@univ-tlse2.fr
Antenne UFR HAA	Cahors				
	Montauban				
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères	Toulouse	Madame Valérie LACUBE-PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	lacube@univ-tlse2.fr
IPEAT					
UFR Philosophie, Lettres, Musique	Toulouse	Madame Sandra SANNAC	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	sandra.sannac@univ-tlse2.fr
IFMI	Toulouse				
UFR Psychologie	Toulouse	Madame Florence VILLETTE	05.61.50.49.21.	05.61.50.49.50.	florence.villette@univ-tlse2.fr
UFR Sciences Espaces et Société	Toulouse	Madame Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr
Antenne UFR SES	Foix				
ESPE St Agne, Muret, Rangueil	Toulouse	Madame Gisèle CABESSUT	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	gisele.cabessut@univ-tlse2.fr
Antennes départementales	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
ESAV	Toulouse	Madame Djazaïra BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	bdjazz@univ-tlse2.fr
DED	Toulouse	Madame Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	edclesco@univ-tlse2.fr
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	Monsieur Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	benazeth@univ-tlse2.fr
		Monsieur Katab TOUAOULA	05.61.50.38.90.		katab.touaoula@univ-tlse2.fr
IUT II	Blagnac	Monsieur Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	michel.durand@univ-tlse2.fr
IUT II	Figeac	Monsieur Denis LO JACONO	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr
ISTHIA	Toulouse	Madame Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	cregut@univ-tlse2.fr
	Foix	Madame Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	isthia.foix@univ-tlse2.fr

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des remboursements des droits d'inscription des étudiants boursiers et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales-, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR010 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive@univ-tlse2.fr

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.